

SYSTEME JURIDIQUE ET JUDICIAIRE FRANÇAIS

DUT GEA - ANNEE SPECIALE UNITE D'ENSEIGNEMENT M412

§1- QU'EST-CE QUE LE DROIT ?

- A) LA REGLE, ESSENCE DU DROIT
- B) L'ORGANISATION DES REGLES JURIDIQUES : LES DIVISIONS DU DROIT OBJECTIF
 - 1- *La division droit privé / droit public*
 - a) Définitions
 - b) Distinction
 - 2- *Les divisions internes au droit public et au droit privé*
 - a) Du droit public
 - b) Du droit privé
- C) LA QUALIFICATION JURIDIQUE, MISE EN ŒUVRE DES REGLES DE DROIT

§2- L'ORGANISATION JUDICIAIRE FRANÇAISE

- A) LES PRINCIPES DIRECTEURS
 - 1- *La séparation des pouvoirs*
 - 2- *Le service public de la justice*
- B) LE FONCTIONNEMENT DES JURIDICTIONS
 - 1- *Traits généraux*
 - 2- *Distinctions*
 - 3- *La composition des juridictions*
 - 4- *La compétence des juridictions, principes généraux*
- C) LES JURIDICTIONS
 - 1- *Les juridictions du fond du premier degré*
 - a) Le Tribunal de Grande Instance, juridiction de droit commun
 - b) Les juridictions spécialisées
 - b-1) Le tribunal d'instance
 - b-2) Le juge de proximité
 - b-3) Le Conseil de Prud'hommes
 - b-4) Le Tribunal de commerce
 - 2- *La cour d'appel, juridiction du second degré*
 - 3- *La Cour de cassation, juge du droit*

§3- LE CHEMINEMENT D'UNE INSTANCE DEVANT LES JURIDICTIONS

- A) DEFINITIONS
- B) ACTEURS
- C) LA DEMANDE INITIALE EN JUSTICE
 - 1- *Le référé*
 - 2- *La demande au fond*
- D) LES VOIES DE RECOURS
 - 1- *L'appel*
 - 2- *Le pourvoi en cassation*

§4- LE DROIT DE LA PREUVE

A) LA CHARGE ET L'OBJET DE LA PREUVE

1- *La charge de la preuve*

2- *L'objet de la preuve*

B) LES MODES DE PREUVE

1- *Les différents moyens de preuve*

a) Les preuves pré-constituées

a-1) L'acte authentique

a-2) L'acte sous seing privé

b) Les preuves a posteriori

2- *L'admissibilité des différents moyens de preuve*

§5- LES SOURCES DU DROIT

A) TYPOLOGIE

1- *Les règles étatiques*

2- *La coutume*

3- *La jurisprudence*

B) MISE EN APPLICATION DES NORMES, L'EXEMPLE DE LA LOI

1- *Élaboration de la loi*

2- *Application de la loi*

3- *Les conflits de loi*

a) La loi n'a pas d'effet rétroactif

b) La loi nouvelle régit seule l'avenir

§6- LES DROITS SUBJECTIFS

A) LES SOURCES DES DROITS SUBJECTIFS

1- *Les faits juridiques*

2- *Les actes juridiques*

B) LES TITULAIRES DES DROITS SUBJECTIFS

1- *Les personnes physiques*

a) Personnalité et capacité juridique

b) Personnalité juridique et patrimoine

b-1) Le contenu du patrimoine

b-2) Régime juridique du patrimoine

2- *Les personnes morales*

a) Notion de personne morale

b) La diversité des personnes morales

c) Le régime juridique de la personnalité morale

c-1) L'existence de la personnalité morale

c-2) Les attributs de la personnalité morale

c-3) L'exercice des droits